



PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Gard

COMMUNE de SAINT-VICTOR-LA-COSTE

L'an **deux mil vingt et un, le vingt cinq août**, à **20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-VICTOR-LA-COSTE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jacqueline PAGNOL, après convocation légale, sous la présidence de **M. Georges DANIEL**.

Étaient présents : M. Georges DANIEL, Mme Nathalie BESSON, M. Jean PASSERIEUX, Mme Joëlle COLLOCA, M. Vincent PELAQUIE, Mme Jacqueline LINDER, M. Jean-Louis COGAN, M. Antoine DE VITA, Mme Sylvie DUCLOS, Mme Françoise POCK, Mme Hélène BARATHIEU, Mme Sandrine BERNARD, M. Guillaume JOUVE, Mme Sylvie MONJON.

Étaient absents excusés : Mme Véronique HERBÉ, M. Stéphane SOLER, M. Jean ALBE, Mme Christelle POSTEL.

Était absent non excusé : M. Jean-Philippe AUBERT.

Procurations : Mme Véronique HERBÉ en faveur de M. Georges DANIEL, M. Stéphane SOLER en faveur de M. Jean PASSERIEUX, M. Jean ALBE en faveur de M. Guillaume JOUVE, Mme Christelle POSTEL en faveur de Mme Sylvie MONJON.

Secrétaire : Mr DE VITA Antoine

La fonction de secrétaire est soumise au vote de l'assemblée.

Mr JOUVE Guillaume 4 voix pour et 14 contre.

Mr DE VITA Antoine 14 voix pour et 4 abstentions.

Mr DE VITA Antoine est élu secrétaire à la majorité.

Le procès-verbal de la séance du 29 juin 2021 est soumis à l'approbation de l'assemblée.

Mme MONJON Sylvie fait une remarque concernant le compte-rendu de cette précédente séance. La délibération concernant les subventions aux associations est erronée étant donnée qu'elle était absente et n'a donc, pas pu sortir de la salle lors du vote.

Procès-verbal voté et adopté à la majorité par 14 voix pour et 4 abstentions.

1) Contrat d'apprentissage

Monsieur Georges DANIEL informe l'assemblée qu'une jeune fille a fait un stage durant l'année scolaire 2020-2021 à l'école maternelle, et a souhaité y faire sa 2ème année d'apprentissage.

Après avoir ouï Mr Georges DANIEL, il a été décidé de recourir au contrat d'apprentissage afin que cette personne commence au 1er septembre 2021 à l'école maternelle. Il est à préciser qu'elle aura comme maître de stage un adjoint technique faisant fonction d'ATSEM.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

2) Renouvellement du bail précaire et révocable : 7 rue des Vieux lavoirs - Appt n° 1

Monsieur Georges DANIEL rappelle que le bail précaire et révocable conclu avec Mme GERVAIS Marie-Hélène pour le logement à l'école Raoul Laurent est arrivé à échéance le 1er août.

Il est proposé d'en conclure un autre avec cette même personne avec effet au 1er août 2021 et d'en fixer le loyer selon l'indice de référence du 2ème trimestre publié par l'INSEE.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS

18 POUR

0 CONTRE
0 ABSTENTION

3) Subvention exceptionnelle au profit de "TV SPORT EVENTS" organisateur du Raid des Alizés Martinique 2021 - Edition 2021 pour la participation de l'équipe 'Les Cacarinnettes en baskets'.

Monsieur Georges DANIEL informe l'assemblée qu'une équipe de 3 personnes (dont 2 St Victoraines) va participer au Raid des Alizés édition 2021 qui se déroulera en Martinique.

Ce raid est un raid solidaire car les fonds récoltés par la Fondation Arthritis, qui lutte contre les maladies musculo-squelettiques, seront intégralement reversés à la recherche.

Afin de répondre à la demande d'aide des "Cacarinnettes en baskets" pour mener à bien leur projet, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle de 100 € qui sera versée sur le compte de "TV SPORTS EVENTS", organisateur.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

4) Renouvellement bail avec la Société de Chasse

Monsieur Georges DANIEL informe les membres du conseil que la convention de bail avec la Société de chasse établie le 19 juin 2012 est arrivée à expiration le 30 juin 2021. Cette convention mettant en affermage les bois, garrigues et terrains communaux doit donc être renouvelée avec effet rétroactif au 1er juillet 2021.

Délibération votée et adoptée à l'unanimité.

18 VOTANTS
18 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

5) Questions diverses

a) Rentrée scolaire 2021-2022 :

A la rentrée de septembre, l'école comptera environ 200 élèves. Deux nouvelles enseignantes intégreront l'établissement pour les classes de CP et CE1.

b) Plan de relance - socle numérique :

Monsieur Georges DANIEL rappelle qu'un appel à projets avait été lancé auquel la commune avait répondu lors de la séance du 06 avril 2021, afin d'équiper le groupe élémentaire de vidéoprojecteurs et multimédia, dans le cadre de la transformation numérique de l'enseignement.

Les tableaux numériques ont été installés cet été. Ce sont donc toutes les classes de primaire ainsi qu'une de maternelle qui en sont équipées.

c) Afin d'assurer la sécurité des élèves du groupe scolaire, une barrière a été installée à l'entrée de la rue des Vieux Lavois afin d'en interdire l'accès aux véhicules aux heures d'ouverture et de sortie des élèves. Un arrêté municipal sera pris en ce sens.

d) Cantine scolaire :

La municipalité souhaiterait que le temps de repas des élèves du primaire soit un moment d'échange et de convivialité. Elle a donc demandé, au moyen d'une information distribuée dans toutes les boîtes aux lettres, des volontaires pour accompagner ces enfants. A l'heure actuelle, environ 10 personnes se sont inscrites. Il s'agit de faire, dans un premier temps, un essai sur le 1er trimestre. A voir, par la suite.

e) En raison de la fermeture pour congés annuels de la boulangerie et de la superette VIVAL, un dépôt de pain a été mis en place par la municipalité.

f) L'appartement communal au 10 rue de la Vierge a été rénové pour sa remise en location.

g) Des personnes ont signalé qu'il y a de l'ambrosie sur la commune. Il est précisé que les employés communaux, lorsqu'ils en ont connaissance, l'arrache au fur et à mesure.

h) Il nous a été signalé dans l'été, que les "Lavois jumaux" étaient infestés de larves de moustiques. Un traitement a donc été réalisé, qui malheureusement s'avère insuffisant. Un deuxième traitement va donc être fait.

- i)** Madame Joëlle COLLOCA rappelle les dates des évènements à venir :
- le 3 septembre 2021 à la salle René MATHIEU : le forum des associations
 - du 3 au 6 septembre 2021 à la salle Jacqueline PAGNOL : une exposition de peinture contemporaine

j) Le Syndicat des Vins de Laudun a adressé un courrier à Madame le Maire remerciant le conseil municipal pour la subvention qui leur a été accordée. Les services de l'INAO continuent de travailler sur le dossier de reconnaissance en cru qui permettra de donner une dynamique pour la commune.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H40